



N° 23

Le 29 janvier 1991

LA SEE ASSURE DES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES FOURRAGÈRES À LA ROUMANIE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), assurera une vente d'orge fourragère à la Roumanie. Le montant assuré s'élèvera à 30 millions de dollars américains.

«La vente aidera les Roumains, qui ont un besoin urgent de céréales fourragères, mais elle est aussi importante pour les agriculteurs de l'Ouest canadien, qui font face à une vive concurrence internationale», a déclaré M. Crosbie.

Le Programme d'assurance pour les produits agricoles en vrac de la SEE protège les exportateurs contre les risques de non-paiement pour leurs ventes de produits agricoles.

La SEE est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada chargé d'offrir des services d'assurance-crédit à l'exportation, des prêts, des garanties et d'autres services financiers pour favoriser le commerce extérieur du Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874